

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

22 juin 2020

Séance d'ajournement du Conseil municipal, tenue exceptionnellement à huis clos, à la Place Auckland, 22, rue de l'Église en raison de la COVID-19, le 22 juin 2020 à 20 heures, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel, Marie-Michèle Turgeon et Pierre Blouin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Gaétan Perron, est aussi présent.

Les délibérations sont disponibles sur le site Internet de la municipalité au www.st-isidore-clifton.qc.ca.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 20h09.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-06-33

Il est proposé par *Pierre Blouin*

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. SUJETS REPORTÉS

3.7.1.1 Rapport du maire

2020-06-34

Ce dossier est reporté à la séance ordinaire du 3 août 2020 et le rapport du maire sera publié dans l'édition de l'Envol du 6 août 2020.

3.7.1.2 Dépôt du rapport financier

2020-06-35

Considérant que M. Jérôme Poulin, auditeur de la municipalité est venu présenter, en atelier de travail les états financiers préliminaires et obtenir les orientations des membres du Conseil municipal concernant certains postes budgétaires, l'adoption du rapport financier 2019 est reporté à la séance ordinaire du 3 août 2020.

3.7.1.3 Affectation pour le règlement 2017-110

2020-06-36

CONSIDÉRANT QUE les contribuables visés par le règlement d'emprunt 2017-110 ont été imposés en 2019 pour un montant de 34 900\$ pour le paiement dudit règlement et que le financement permanent a été finalisé en fin d'année 2019 de sorte que la municipalité fait le premier versement en 2020;

Il est proposé par *Marc Bégin*

ET RÉSOLU de créer une affectation (surplus réservé) au montant de 34 900\$ en prévision du remboursement du règlement d'emprunt 2017-110.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.7.5.3 Terminal de paiement pour le camping

2020-06-37

CONSIDÉRANT QUE les Cartes de crédit Visa et Master Card se retirent du champ d'activités touristiques (auberges, camping, attractions touristiques...)

CONSIDÉRANT les coûts engendrés pour un terminal de perception pouvant traiter seulement les paiements par cartes de débit;

Il est proposé par ***Perry Bell***

ET RÉSOLU de ne pas acquérir de terminal de paiement pour le camping.

ADOPTÉE

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-06-38

Il est proposé par ***Marie-Michelle Turgeon***

De clore la présente séance à 20h12, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe